RÈGLEMENT OFFICIEL DU JEU CONCOURS

CER AUTO-ÉCOLE – JEU CONCOURS DE NOËL 2026

Une PlayStation 5 et GTA 6 à gagner !

Jeu concours organisé sur Facebook et Instagram – Décembre 2026

ARTICLE 1 — ORGANISATEUR

Le présent jeu concours est organisé par l'entreprise EURL POTILLION, ci-après désignée « l'Organisateur ».

- **Dénomination :** EURL POTILLION
- **Adresse du siège social :** 144 route d'Issoudun, 36130, Déols
- **SIRET :**882 056 831 000 10
- **Téléphone :** 02 54 07 10 19
- **Site internet :** https://www.cercastelroussine.fr/
- **Page Facebook et Instagram officielle :** cer.ecoles-conduite36
- **Compte Facebook : Cer CastelroussineDéoloise**

ARTICLE 2 — OBJET ET GRATUITÉ

Le jeu concours est organisé à l'occasion des fêtes de fin d'année afin de remercier les clients, futurs élèves et abonnés de CER Auto-École.

La participation au jeu concours est entièrement gratuite et sans obligation d'achat.

ARTICLE 3 — DURÉE DU JEU

Le jeu concours se déroule le jour de la publication officielle jusqu'au **22 décembre 2026 à 23h59**.

- Ouverture des participations : à partir de la publication officielle du concours.
- Clôture des participations : 22 décembre 2026 à 23h59.
- Tirage au sort : à l'issue du jeu concours, le tirage au sort se fera le 23 décembre 2026.

Toute participation effectuée après la date et l'heure de clôture ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 4 — CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu concours est ouvert à toute personne physique résidant en France et en capacité de récupérer son lot à l'agence en personne.

Les membres du personnel directement impliqués dans l'organisation du concours ainsi que les personnes ayant participé à sa mise en place sont exclus de la participation.

Si le lot est remporté par un mineur une autorisation parentale sera nécessaire.

La participation est limitée à une participation par personne.

ARTICLE 5 — MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour valider sa participation, chaque participant devra respecter les modalités indiquées sur la publication officielle du jeu concours, notamment :

1. Aimer la publication sur Facebook et Instagram officielle de cer.ecoles-conduite36
2. Partager la publication sur Facebook en story public et sur votre page en nous identifiant ET/OU partager cette publication sur Instagram en story public et republiez-la en nous identifiant.
3. Identifiez 3 amis en commentaires.
4. Être abonné à nos 2 comptes Facebook et Instagram : cer.ecoles-conduite36

Toute participation incomplète, frauduleuse ou ne respectant pas les conditions du présent règlement pourra être invalidée.

Seules les participations effectuées sur la publication officielle de cer.ecoles-conduite36 seront prises en compte.

En venant vous inscrire dans l'une de nos 4 agence (Castelroussine, Déoloise, Buzançais et Blancoise), pour un permis B, AAC, moto ou remorque cela multiplie vos chances ce qui vous donne 5 participations supplémentaires.

ARTICLE 6 — DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi l'ensemble des participations valides.

Le tirage au sort sera réalisé par l'Organisateur à l'issue du jeu concours.

Le(a) gagnant(e) sera annoncé en direct live sur notre compte Instagram : cer.ecoles-conduite36 et sera contacté directement par message privé.

En cas de participation frauduleuse ou de non-respect du règlement, l'Organisateur se réserve le droit d'exclure le participant concerné et de procéder à un nouveau tirage au sort.

ARTICLE 7 — LOTS À GAGNER

Les lots mis en jeu dans le cadre du concours sont les suivants :

- **Une console PlayStation 5**
- **Un jeu vidéo GTA 6**

Les lots ne pourront être ni échangés, ni remboursés, ni convertis en espèces ou en bons d'achat.

ARTICLE 8 — REMISE DES LOTS

Le(a) gagnant(e) devra prendre contact avec CER Auto-École à la suite de l'annonce officielle afin de convenir des modalités de remise de leur lot.

Les lots seront remis directement par l'Organisateur selon les modalités communiquées à la ou le gagnant(e).

En cas d'absence de réponse du gagnant dans un délai de 30 jours suivant l'annonce officielle, l'Organisateur se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage au sort.

ARTICLE 9 — DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles éventuellement collectées dans le cadre du jeu concours sont utilisées exclusivement pour assurer la gestion des participations, désigner le(a) gagnant(e) et organiser la remise des lots.

Ces données ne seront ni vendues, ni transmises à des tiers à des fins commerciales.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, les participants disposent de droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition concernant leurs données.

Toute demande pourra être adressée directement à CER Auto-École.

ARTICLE 10 — RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

CER Auto-École se réserve le droit de modifier, suspendre, prolonger ou annuler le jeu concours en cas de circonstances exceptionnelles, de force majeure ou de difficultés indépendantes de sa volonté.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des éventuels dysfonctionnements techniques de Facebook ou Instagram, des problèmes de connexion ou de toute participation non reçue ou non enregistrée.

Toute tentative de fraude ou de participation multiple pourra entraîner l'exclusion du participant.

ARTICLE 11 — DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ FACEBOOK

Ce jeu concours est organisé par CER Auto-École.

Il n'est ni géré, ni sponsorisé, ni associé à Facebook, Instagram ou Meta Platforms, Inc.

Les participants reconnaissent que Facebook et Instagram ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de l'organisation ou du déroulement de ce jeu-concours.

ARTICLE 12 — ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu concours implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement.

Tout manquement aux conditions énoncées pourra entraîner l’annulation de la participation.

Le présent règlement est disponible auprès de CER Auto-École et pourra être communiqué aux participants sur demande.

Règlement établi par CER Auto-École — Jeu concours de Noël 2026.